

## PRÉSIDENTIELLE 2016 AU BÉNIN. FACE A FACE PATRICE TALON-LIONEL ZINSOU : LE SYMBOLISME DE LA NÉGOCIATION POUR L'INSTITUTIONNALISATION DES POUVOIRS DANS L'ESPACE ARGUMENTATIF

Clémentine LOKONON

Institut Universitaire Panafricain (IUP) - Bénin

[clementinelokonon@gmail.com](mailto:clementinelokonon@gmail.com)

[lok\\_rosemonde2000@yahoo.fr](mailto:lok_rosemonde2000@yahoo.fr)

**Résumé :** Notre postulat est que le débat de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle béninoise de 2016 est « une interaction symbolique » où il faut traiter « les rapports sociaux développés » comme « des rapports de pouvoirs symboliques où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs et/ou leurs groupes respectifs et les interlocuteurs » (Bourdieu, 1982, 14). Ainsi, chaque interactant étant pris comme une institution, il est question de s'assurer que la reconnaissance de soi en tant que tel est assimilée par chaque acteur<sup>1</sup> pour la construction d'un positionnement dans l'espace public argumentatif qu'il faut absolument occuper. Dans ce cadre, trois instances institutionnelles s'offrent à notre étude : l'instance institutionnelle du camp de la continuation pour la sauvegarde du "pouvoir déjà détenu", l'instance institutionnelle du camp de la rupture pour "la récupération du pouvoir afin de l'exercer" et l'instance institutionnelle médiatrice pour "la gestion des droits et devoirs des deux autres instances dans l'espace argumentatif". De toute évidence, le "droit de garder et de céder"<sup>2</sup> a tôt fait de se transformer en "devoir de conservation et de confiscation"; l'interaction en sort forcément handicapée et interpelle la recherche. Pierre Bourdieu (1982) avec la définition des acteurs de l'espace public de communication comme des "acteurs légitimés" de la prise de parole, Catherine Kerbrat-Orecchioni (1998) sur les signifiants de l'image de soi prononcées dans les débats électoraux, Pamphile Mebiame-Akono (2016) par rapport aux médias et leur négociation de place aux travers les actes questionnant, ont fourni à cette étude les outils scientifiques indispensables pour sa réalisation.

**Mots clés :** interaction, tour de parole, droit de garder et céder, devoir de conservation, confiscation.

---

<sup>1</sup> Soumis outre à des règles de contrats de communication (Charaudeau, d'autorité énonciative (Bourdieu, 1982) mais également aux paradigmes de représentation d'images de soi (Amossy, 2010 et Kerbrat-Orecchioni, 2016) pour l'exigence de la construction d'un miroir politique (Lamizet, 2002) où locuteurs, allocutaires et objets discursifs doivent partager la même représentation sociale (1994) mais également aux contrats de communication (Charaudeau, 1997) et d'autorité énonciative (Bourdieu, 1982).

<sup>2</sup> Nous indiquons là le système des tours de parole dans la logique de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1990 : 160) où nous considérons cela naturellement comme un système d'attente normale entre les agents qui interviennent dans un espace discursif et aussi comme un système de droits et devoirs pour l'optimisation du rendement de la conversation et surtout pour la promotion du principe de coopération et d'harmonie indispensable pour la construction de l'espace argumentatif.

**Abstract:** We ask from the beginning for the writing of this article that this debate between the two-rounds of the presidential election is "a symbolic interaction" where it is necessary to treat "developed social relations" as "relations of power symbolic where force relations between the speakers and / or their respective groups and interaction topics are actualized" (Bourdieu, 1982, 14). Thus, each participant being taken as an institution, it is a question of ensuring that the recognition of oneself as such is assimilated for the construction of a positioning in the argumentative public space that must absolutely be occupied. In this context, three institutional bodies are available to our study: the institutional body of the camp of the continuation for the safeguarding of the "already detained power", the institutional organ of the camp of the rupture for "the recovery of the power to exercise it" and the mediating institutional body for "the management of the rights and duties of the other two bodies in the argumentative space". Clearly, the "right to keep and give in" soon becomes a "duty of preservation and confiscation"; the interaction leaves necessarily disabled and challenges research. Pierre Bourdieu (1982), Catherine Kerbrat-Orecchioni (1998) and Pamphile Mebiame-Akono (2016), thanks to their work, provided this study with the scientific tools necessary for its realization.

**Keywords:** interaction, turn of speech, right to keep and give away, duty of preservation, confiscation.

Le genre journalistique, "le débat" révèle sur la plate-forme communicative un acteur invité à écouter la parole à lui adressée par un autre acteur, pris comme possédant un savoir, une connaissance à partager mutuellement; et, convoqué en tant que tel par un autre acteur intermédiaire, conscient de leur statut de sachant et qui, s'assumant comme "pouvoir" les soumet aux principes d'organisation du système de tours de parole pour le triomphe de l'argumentation. L'argumentation dans son développement est forcément tributaire donc de ce mécanisme structurant, des comportements de toutes les instances présentes sur le plateau et surtout de la gestion de leur statut respectif de "pouvoir".

La complexité de cette étude réside dans le fait qu'elle se soustrait à l'analyse des actes questionnant<sup>3</sup>-symbolisme du pouvoir des médias- pour s'appesantir sur les diverses constructions de négociation de soi comme "pouvoir" et comme **composante devant occuper une position donnée à un moment déterminé, malgré les principes de structuration doxique**. La négociation respecte-t-elle le cadre de "coopération" au sein de l'espace communicationnelle comme l'expliquent Paul Grice (1979), Geoffrey Leech (1983) ?

Pour ce débat électoral de l'entre-deux-tours, nous abordons le mécanisme de base pour l'organisation structurelle de l'espace argumentatif (i), les

<sup>3</sup> Il s'agit de l'ensemble des questions sous diverses formes des animateurs aux débatteurs.

éléments de distribution d'accord pour l'organisation de ce mécanisme structurant (ii) et enfin les constituants de rejet de ce mécanisme organisationnel (iii) développés et soutenus dans ce débat par les divers acteurs pour la négociation de la position de soi comme pouvoir.

Le jeudi 17 mars 2016 à 21 heures (heure locale), les Béninois suivaient pour la première fois dans l'histoire électorale de leur pays, un débat contradictoire entre les deux candidats sortis premier et deuxième après le premier tour de l'élection présidentielle de mars 2016. Il est à rappeler que, c'est sur initiative de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)<sup>4</sup> que s'offre aux citoyens un espace de confrontation argumentatif lors d'une élection au Bénin. En effet, après "*Moi, président*", une plateforme communicationnelle réservée à chaque candidat pour présenter sa vision et son programme de société face à deux journalistes lors de la campagne pour le 1<sup>er</sup> tour, l'institution avait promis déjà aux candidats, selon la décision n° 16-012, un *face à face* pour aborder la dernière ligne droite de l'élection présidentielle de 2016. Des informations mises à la disposition des citoyens, il ressort que le *face à face* sera animé par deux journalistes : George Amlon de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB), le service public de communication audiovisuelle du Bénin et Benjamin Agon, de la radio Tokpa, une radio privée commerciale, béninoise. Aussi, informe l'e-journal, *24haubenin.info*, dans sa parution du 17 mars 2016 que

Il a été retenu après les échanges avec les représentants des candidats et à l'issue de la conférence de production avec les techniciens de l'Ortb des dispositions dont la présence d'une minuterie visible qui affiche le temps de parole de chaque intervenant, l'interdiction du plan d'écoute, la mise en place d'un cadre de confort, l'option de la position assise et la répartition de la parole.

Tout porte à croire que, c'est un programme installé sur un mécanisme organisationnel et structurel préétabli : du comportement des divers acteurs de l'axe de la communication au contenu discursif à mettre sur l'espace public en passant par l'organisation technique ; en un mot du cadre technique à la construction des relations en passant par le choix des unités linguistiques (le mot). Ce que précise Vincent Ague du site [www.ortb.bj](http://www.ortb.bj), « la HAAC a aussi composé les chapeaux de questions », soit une dizaine au total avec pour consignes fermes : interdiction « d'interruptions tous azimuts » aux animateurs, « d'attaques personnelles » aux débatteurs. De plus, après le tirage au sort, il revient au candidat Patrice Talon d'ouvrir le bal des questions et à Lionel Zinsou de prononcer les « derniers mots du débat ». Il est à noter de ce fait, le positionnement des médias comme "**pouvoir**" face aux autres instances<sup>5</sup> qui sont

<sup>4</sup> Instance de régulation instituée constitutionnellement comme pouvoir, depuis 1990, pour assurer l'accès équitable des partis politiques aux médias publics en République du Bénin.

<sup>5</sup> Les débatteurs avec leurs multiples représentations : le "soi" comme légitimation de la prise de parole, le "soi" comme représentation légitime puisque déclaré et tant que tel, donnant droit à être sur le plateau, le

appelées à se manifester en tant que tel ("pouvoirs) dans l'espace argumentatif à construire. Dès lors, le type de relation à construire se laisse lire et se dessine entre une construction hiérarchique et/ou horizontale-symbolisme de la manipulation des unités linguistiques et de l'espace<sup>6</sup>. De toute évidence, selon la typologie<sup>7</sup> de ce genre journalistique-débat-, les symbolismes des médias doivent demeurer "pouvoir" dans l'espace. Alors, comment s'est installé le mécanisme structurant puisqu'entre le site de conception (l'organisation du débat), le site de production (organisation et exécution du tournage du débat) et le site de transmission (exécution)<sup>8</sup>, chaque acteur s'institutionnalisant compte tenu de sa mission finit par modifier la perception définitive de l'animation de l'espace ? Avant toute analyse, il est impérieux de constater la mise en place des éléments constituant de l'organisation structurelle.

### 1. La mise en place du mécanisme organisationnel et structurel

Si le cadre présente trois catégories d'acteurs comme on doit le noter : les récepteurs (télé spectateurs), les débatteurs (les candidats) et les animateurs (les journalistes) ; la seule composante habilitée, à partir du site de production, à installer le mécanisme structurant de gestion de l'espace demeure la catégorie des animateurs. Comment s'est-elle alors prise pour rendre effectif ce qui est dit hors espace public en construction et lui donner un caractère de force de loi ? En audiovisuel, tout mécanisme organisationnel, structurant est souvent la résultante de l'intégration par la médiation, à ce stade de préparation, de son rôle de canal de facilitation non au détriment de l'autre acteur passif de l'axe de communication (le télé spectateur) qui, doit devenir le réel acteur de médiation entre les deux protagonistes.

L'objet de cette étude n'est pas de revenir sur le mécanisme technique de "production" d'une œuvre audiovisuelle ; néanmoins, pour la compréhension de la négociation de position sur un espace médiatique, tout commence toujours par "l'ouverture" ou encore "l'entrée", dont les conceptions varient selon plusieurs modèles. Si pour les uns, l'ouverture commence par le "générique"<sup>9</sup> et, pour les autres par le discours du premier intervenant qui

---

"soi" avec double casquette, à savoir représentant de sa propre personnalité et de celle du groupe, le "soi" comme image doxique d'identité personnelle et de ceux dont le "je" réclame le droit de représenter et le "soi" comme sachant de l'objet discursif.

<sup>6</sup> Il s'agit là du polissage mutuel des faces, de la maîtrise du processus énonciatif pour affirmer un "je" même dans une relation horizontale (Goffman, 1974, Kerbrat-Orecchioni, 2016).

<sup>7</sup> Ceci dans la volonté d'aller au-delà des repères de différenciation classique qui donnent des grilles de lecture aux usagers des médias ou encore des modèles de rédaction aux réalisateurs des œuvres médiatiques dans le but de partager la réflexion de Patrick Charaudeau (1997) qui met en exergue combien, lorsqu'on parle de télévision, « l'objet est d'une origine et d'une matérialité sémiologique très composite » et combien les composantes de tout texte dans ce cadre (*en termes de matérialité signifiante, de règles, de systèmes, de construction linguistique et de procédés d'organisation discursive*) ne peuvent être cernées sans une approche par rapport aux "types de mode discursif, d'instance énonciatrice, de contenu et des caractéristiques du dispositif scénique". Ce qui certainement a conduit Catherine Kerbrat-Orecchioni (2016) à l'aborder comme « genre discursif bien particulier » par ses formes de construction et de ritualisation.

<sup>8</sup> Lokonon, Clémentine (2015 : 120) sur les sites d'un discours politique oral

<sup>9</sup> le titre de l'émission montée avec des images sous fond d'une musique qui n'excède pas souvent 20 à 30 secondes.

s'affiche après le générique qui annonce l'événement, il n'en demeure pas moins vrai que pour les productions nécessitant des présences sur un plateau, dans un décor préconçu, l'ouverture demeure le "speech" de celui sur qui le générique lève le rideau. Ainsi, cette "entrée" demeure le point culminant où le **modérateur**, c'est-à-dire l'animateur du programme, précise les règles, les fixe et les laisse entendre par les uns et les autres, invités à s'installer dans l'espace convoqué. Quand ils sont deux, ce rôle revient souvent à l'animateur principal ; le plateau de notre étude offrant deux animateurs, la levée du rideau pour l'installation de l'un ou de l'autre situe sur les rôles respectifs à jouer sur le plateau. Dans ce cadre-ci, voici ce que donne la scène introductive, dès la fin du générique :

- discours Animateur 1 (Amlon George)
- réaction candidats à la salutation de George (1- Talon, 2 Zinsou) } sq a
- discours Amlon
- Réaction Benjamin Agon. } sq b

On peut détecter là deux (2) séquences concourant à signifier à tous les invités de l'espace, qu'ils soient "actifs" ou "passifs" le mécanisme structurant devant permettre la conduite de l'espace argumentatif. La question est : de ces deux séquences (a) et (b), laquelle permet d'informer l'autre acteur (le citoyen), qui n'était invité ni de près, ni de loin dans les préparatifs de la construction d'un espace public, du mécanisme structurant mis en place ?

De cette séquence b positionnée ici, à savoir,

**Amlon :** Nous voilà partir pour 120 /mn et je ne serai \pas **seul'** à vous accompagner : dans ce débat/ **J'aurai** à mes\ côtés mon confrère Benja:BenjaminAgon qui **sera** avec moi /pour **modérer** ce débat/ et faire↑ en sorte **qu'il** soit le plus équitabl' possible. Monsie' BenjaminAgon Bonsoir

**Agon :** bonsoir George Amlon / bonsoir \PatriceTalon/, bonsoir Lionel Zinsou\ nous **allons** démarrer en: en: faisant quelque précisions rapid'ment : nous démarrons avec **vous/** c'est vous↑ qui allez \prendre la parole tout à/ l'heure monsie' Talon : puisque le tirage l'a confirmé comme ça et vous allez conclure cet entretien avec nous Lionel **Zinsou**;

l'analyse permet de voir l'animateur Amlon se confirmer dans le rôle d'animateur principal «et je ne serai \pas **seul'** à vous accompagner : dans ce débat/ » ; puis, il laisse transparaître la représentation symbolique de leur catégorie en termes de pouvoir sur le plateau : « Benjamin Agon qui **sera** avec moi /pour **modérer** ce débat/ et faire↑ en sorte **qu'il** soit le plus équitabl' possible ». Ne sommes-nous pas en présence d'un positionnement pour l'institutionnalisation des pouvoirs où il attribue à chacun sur le plateau son rôle ! Seulement le contenu du discours

interpelle ; Quifinalement modère ? Les deux animateurs ou Agon seul ? Le cotexte laisse croire le contraire avec l'usage de l'unité linguistique « **et** » et non « **pour** » ; ceci évoque un problème de comportement langagier conflictuel entre exprimabilité et réelle intention du dire ou peut aussi être vu comme l'implicite d'une intention. Car, la mission doit en réalité être dévolue à cette catégorie future constituée d'un ou de deux acteurs ; et ceci pour cause : le pouvoir d'un animateur n'est pas seulement de "modérer" surtout quand on évoque la construction de l'espace argumentatif. De plus, il faut le préciser sur le plateau de télévision (en audiovisuel), les précisions dans l'entrée permettent toujours de situer les uns et les autres sur le statut de chaque animateur et sur la position ou le rôle que chaque animateur est appelé à jouer. In fine, l'animateur principal rassemble les matériaux pour la concrétisation du pouvoir et son positionnement ; on aurait pu dire "sans négociation" ; car, avec cet énoncé « **faire en sorte qu'il soit le plus équitable possible** », il y a un renvoi à une réalité socioprofessionnelle et surtout juridico-existentielle-ceci prend ses racines dans la Constitution du Bénin).

On peut donc dire que, les téléspectateurs sont mis dans le secret des dieux. De toutes les manières, la structure organisationnelle est mise en place, à savoir, les acteurs avec eux les gendarmes pour assurer l'ordre. Il est de bon aloi de se demander : l'ordre de quoi ? C'est dans le discours de George Amlon, séquence a que se retrouve la réponse :

« **AMLON** : [...] que 2compétiteurs qui **ont** concouru dans cette compétition particulière qu'est l'élection présidentielle retrouvent sur un plateau de tv pour échanger leurs idées, pour confronter leurs points de vue, pour au besoin porter la contradiction à leur vis-à-vis est réellement inédit dans l'histoire de notre pays. Il s'agit d'une authentique première, ils seront 2 sur ce plateau pour participer à ce débat désormais historique. A ma droite le candidat Patrice Talon, à ma gauche le candidat Lionel Zinsou. Monsieur Zinsou, Mr Talon Bonsoir  
Réaction des candidats : bonsoir »

On voit donc qu'il s'agit de l'ordre de la contradiction, de l'échange et de la confrontation des idées.

A partir de ces deux séquences (a et b), on retient qu'il s'agit de :

- entretien entre 2 candidats finalistes ;
- échanger, partager, contredire ;
- sous l'œil vigilant de modérateurs ;
- espace équitable le plus que possible ;
- le candidat Talon démarre ;
- le mot de fin est réservé au candidat Zinsou ;
- durée : 120 minutes et non 90 minutes comme l'ont fait savoir les diverses publications de la place après la conférence de presse du Conseiller, président de la commission temporaire.

C'est donc un « **système de représentation** » qui se joue, comme le souligne Noël Nel (1989) sur la base des informations fournies par les acteurs, se positionnant déjà comme "**pouvoir**" et qui n'ignorent pas que, le contrat de communication n'a de sens que lorsque le marché linguistique ouvert laisse s'exprimer sans contrainte "**les valeurs symboliques**" et "**le sens du discours**" (Bourdieu, 1982, 15). Les "**valeurs**", le "**pouvoir**", lors de la construction de l'espace argumentatif sont constants et/ou variables selon les jeux qui se forment et se jouent ; et, ce sont des modèles qui s'affrontent comme pour dire : "**je sais, je dis**" (médias), dans ce cadre-ci contre "**vous savez mais vous ne pouvez pas dire**" (débatteurs) ; donc "**suis le seul à pouvoir le dire**" (médias). Alors, face aux actes interpellatifs de l'autre acteur conscient également de sa représentation, les médias et leurs acteurs évoluent dans leurs modèles : "**vous ne me croyez pas capable, tenez**" contre "**je vous arrête, n'évoluez pas plus que cela**" des débatteurs politiques. Ainsi, s'installe chaque pouvoir dans un modèle correspondant à celui développé ou déployé par l'interlocuteur avec une telle visibilité que seule peut permettre une plateforme contradictoire. C'est donc la loi du plus fort<sup>10</sup> pour régner sur le marché des mots ; ouvrant la voie pour affirmer avec Pierre Bourdieu que,

Plus le marché est officiel, c'est-à-dire pratiquement conforme aux normes de la langue légitime, plus il est dominé par les dominants, c'est-à-dire par les détenteurs de la compétence légitime, autorisés à parler avec autorité ».

Pierre Bourdieu (1982, p.64)

Comment, les animateurs ont su imposer leur compétence légitime sur le plateau ? Signalons, que seules les données qu'offre la police du plateau conduisent nos pas dans cette analyse ; car, les faits viennent de nous démontrer qu'entre les coulisses et le plateau proprement dit, beaucoup de choses peuvent changer.

## 2. Les éléments de distribution d'accord pour le mécanisme structurant

Le contrat de crédibilité du débat « repose sur une éthique du direct et du vrai qui ne refuse ni la dramaturgie de l'émotion, ni la performance de l'acteur, ni le travail de l'instance de mise en scène », selon Noël Nel (1989). Ainsi, tout concourt-il à faire croire à un régime officiel de visibilité et du réel confectionné en l'instant et déroulé en ce moment précis. L'instance de domination qu'est le média forge toute sa crédibilité sur cela et développe un système de production de l'argumentation lui permettant d'être acceptée et vue

---

<sup>10</sup>la force venant à la fois du statut légitime que d'actes langagiers légitimant pour dire qui "on est" (ayant droit) et pour le montrer et l'exhiber. Le duel prend alors plusieurs visages et ne se joue plus simplement entre "débatteurs" ; il implique également les acteurs des médias sur l'axe de communication parce que tenus de faire respecter l'ordre (mécanisme structurant)- symbolisme de tout leur pouvoir. L'espace communicationnel permet la force ; cependant, il privilégie la négociation-et, les uns et les autres ne viennent là (en négociation) qu'avec ce qu'ils possèdent en interaction verbales : leurs faces- face négative (territoire) et face positive (narcissisme). C'est donc un combat pour montrer « qu'en plus de la légitimité qu'on a la "charisme" » (Charaudeau, 2012).

comme "**compétence légitime**". « monsieur Talon si vous voulez répliquer / », indique l'animateur George Amlon comme pour dire "je vous offre le plateau" ; ou encore «: je rappelle que votre intervention est bien chronométrée » de l'animateur second Benjamin Agon pour planter dans le décor le drapeau d'un des principes du mécanisme structurant "temps de parole égal pour les 2 pouvoirs contradicteurs". La séquence qui suit montre parfaitement la distribution de l'accord pour la construction du mécanisme structurant et organisationnel.

« **Talon** : oui mais

**Zinsou** : oui oui

**Talon** : je voudrais que monsieur Zinsou ne m'interrompe pas

**Agon** : allez-y

**Talon** : parce que c'est une tactique pour me couper : l'élan »

Comme cela se laisse lire, les deux débatteurs, par la locution interjective « oui ! mais » ou « oui ! oui ! », s'il est vrai qu'ils disent au pouvoir modérateur "nous sommes en accord avec toi", ils expriment pourtant l'état émotionnel dans lequel ils se trouvent sur ce plateau, à savoir, "la confiance en soi comme pouvoir". Ainsi, ce mot « oui » n'est pas « vide de sens » dans ce cadre-ci et il est difficile de le voir comme « servant de soupape de sécurité intonative<sup>11</sup> », comme l'a fait remarquer Volochinov (1929). Il faut les voir comme ces "marqueurs d'accord" obligeant également l'autre partie à adopter une position donnée, la position tolérable et non choquante ou désobligeante. La compétence linguistique dominante peut-il ne pas avoir, comme l'évoque Pierre Bourdieu,

Plus de chance de fonctionner sur un marché particulier [tel que celui-ci - débat de l'entre-deux-tours] comme capital linguistique capable d'imposer la loi de formation de prix la plus favorable à ses produits et de procurer le profit symbolique correspondant que la situation est officielle, [...] ?

Pierre Bourdieu (1982, p.65)

Les signes expressifs de réussite de "soi" à s'imposer comme "légitimité reconnue" ne font l'ombre d'aucun doute sur la plateforme argumentative. Ainsi, le "pouvoir médias" reconnaît la légitimité de sa présence sur le plateau et cette reconnaissance ne s'extrapole-t-elle pas déjà au-delà de ce site ! De toute évidence, comme c'est souvent le cas sur des plateaux médiatiques, dans ce cadre-ci, les exemples suivants démontrent la possession de l'espace et sa gestion pour le bien des participants ; « monsieur Zinsou : vous avez envie de réagir/ » (Benjamin Agon), « avec votre permission Messieurs » (George Amlon). Ceci montre donc une volonté de se positionner dans la logique de

<sup>11</sup> Nous positionnant ainsi dans ce point fait par Laurence Rosier (2000), « Estienne cité par Livet, une verbalisation "pour démontrer l'affection de celui qui parle" p.457 ; Megret, idem : "l'interjection est une voix d'une passion excessive", p.102 ; Damourette et Pichon "l'extériorisation locutoire des états d'âme", §54 ; Dictionnaire de linguistique Larousse : "exprimant une réaction affective vive" ; "le mot phrase que nous appelons subjectif et rejoint ce qu'on désigne habituellement par interjection [est] l'expression comme irrésistible d'une sensation ou d'un sentiment" (Grevisse, Le Bon usage, xiiiéd., p. 1567) »

Alexy (1978) qui veut que l'on exclut dans l'espace de communication, toute contrainte pouvant influencer l'intercompréhension ; car, « chacun doit pouvoir problématiser toute affirmation quelle qu'elle soit ; chacun doit pouvoir faire admettre dans la discussion toute affirmation quelle qu'elle soit ; chacun doit pouvoir exprimer ses points de vue, ses désirs, et ses besoins » (Robert Alexy, 1978 : 40-41). Autrement dit, il revient au pouvoir médias de veiller à ce que rien ne vienne de l'intérieur ni de l'extérieur mettre à mal le processus de construction de l'espace argumentatif quelle que soit sa force, quelle que soit la puissance. Cela y va de l'intérêt de tous ; car, le coût qu'exigent ces interférences dépasse parfois toutes les évaluations ou pronostics faits avant l'ouverture de l'espace public. Or, tout est question de prix sur le marché de l'argumentation, de coût et de bénéfice pour tout interactant dans un espace discursif. En effet, de façon caricaturale, le jeu se révèle être avant tout, celui du "questionneur" et des "questionnés" ; tout schéma contraire retire de "la compétence légitime". Néanmoins, une interrogation : les "questionneurs" sont-ils réellement "ceux" qu'on voit sur le plateau puisque les chapeaux sont déjà déterminés (10 au total pour 120 minutes de débat) ? Ceci permet de faire une brève incursion dans le monde des actes questionnant avant de poursuivre pour voir comment les animateurs ont construit le mécanisme structurant et sont arrivés à l'imposer sur la plateforme communicationnelle.

Ainsi, en tant que "pouvoir questionneur"<sup>12</sup>, il faut retenir que les animateurs ont fait usage de plusieurs formes d'actes :

- les questions avec pourquoi ... ? qu'est-ce que ... ?, que ... ?, comment ... ? ; ce sont là des marqueurs qui orientent bien le contenu de la réponse du questionné. Les candidats ont-ils pu rester dans le cadre tracé par les questionneurs ? La réponse est peu évidente. Ce qui justifie donc ces rappels, ces insistances des animateurs.

Exemples :

1- Amlon : et nous auront l'occasion  
 Talon : } alors on nous dira  
 Amlon : d'aller encore plus en profondeur sur ce sujet puisqu' (inaudible)

Certainement que l'animateur Amlon voulait juste rappeler au "questionné" que ce thème qu'il aborde en cet instant est pourtant prévu dans les questions à venir. Pourtant, le questionné le sait très bien puisqu'ils ont reçu les chapeaux et les ont approuvés. Pourquoi volontairement sortir du cadre même si on conçoit

<sup>12</sup> Et c'est réellement un pouvoir, car, en politesse linguistique, on sait bien que celui qui pose de question court le risque de voir l'autre lui mal répondre, ne pas lui répondre ou encore lui renvoyer sa propre question. Ainsi, toutes ses faces (positive et négative) sont menacées ; surtout quand on sait que la réponse peut lui imposer en retour l'obligation de poser d'autres actes langagiers. (voir C. Kerbrat-Orecchioni, 1991). Ceci nous conforte dans notre position et montre combien sur un plateau de télévision, il est difficile de rencontrer une scène où un invité rejette la co-construction qu'imposent les genres journalistiques (interview, entrevue, débat). Néanmoins, il faut le souligner, la "démonstration de compétence légitime" se met parfois en scène ailleurs afin de contrer d'autres actes ou comportements langagiers, justifiant cette légitimité de porter une "telle parole interrogatoire ou interpellative" à un moment donné.

qu'il faut anticiper dans un tel espace argumentatif ? Car, ceci se passe dans les 10 premières minutes du débat.

2- « Agon : jusque-là /vous n'avez pas encore tous deux hein vous n'avez pas encore répondu à la question

Talon : si

Agon : comment comptez-vous réellement assurer ça je l'ai dit dès le départ

Talon : j'en viens »

3- « mais nous n'avons pas répondu à la question posée par Benjamin Agon sur la question du partenariat »

L'exemple 2 montre bien que les débatteurs déroulent parfois leur plan sans tenir compte de la présence du "pouvoir-moderateur" sur le plateau ; même s'il est reconnu que tout sujet occupant la position de "questionneur" s'expose à un risque de menace de faces lors de la réalisation de l'acte. Le risque perçu justifie donc cet acte langagier performatif que pose le modérateur Amlon George : « mais nous n'avons pas répondu à la question posée par Benjamin Agon sur la question du partenariat ». On voit là une négation de ce qui est dit précédemment par le candidat Patrice Talon : « si » et « j'en viens ». Quand bien même le déictique utilisé est le « **nous** » dans ce contexte n'est nullement inclusif puisque dans ce cadre, "je" Amlon n'occupe nullement la position de "questionné". On peut déduire facilement que c'est le jeu de négociation de position, de mise en place d'une stratégie "soft" pour la valorisation du "pouvoir représenté" dans l'espace. Alors, face à des "pouvoirs contradictoires" qui se reconnaissent comme tels et qui luttent pour l'occupation afin de sortir "gagnant" de l'espace argumentatif ouvert, la "soft stratégie"<sup>13</sup> portera-t-elle son fruit ?

Les autres procédés utilisés pour jouer le rôle du "pouvoir questionneur" sont également :

- Les appellations par le nom avec les intonations : *monsie' Lionel Zinsou/, monsie' Patrice Talon/ monsie' Zinsou/, monsie' Talon* ; sans faire abstraction des autres énoncés qui portent en eux la typographie de l'interrogation<sup>14</sup> ;
- assertion orientée: *"vous avez envie de réagir, "vous avez sans doute envie de :: ben", "vous avez encore quelques minutes de retard : vous pouvez vous rattraper en réagissant", "Alors le partenariat public privé", "toujours à propos de...", "... si vous permettez messieurs nous allons quitter ce terrain qui me semble bien épineux pour aller vers celui de l'emploi", "éducation, formation, emploi"*

<sup>13</sup> Terminologie emprunter au marketing pour signifier dans la "douceur", sans la brutalité.

<sup>14</sup> Selon Pamphile Mebiame-Akono (2016), l'acte questionnant peut être lu à travers les « les questions totales, la structure en "est-ce que", l'inversion du sujet, la structure réalisée par la présence exclusive d'un point d'interrogation dans l'énoncé, les questions orientées, la structure "interro-négative", la structure réalisée par le marqueur "non" en fin d'énoncé, les questions partielles, la question avec "qui", "que", "quoi", "quel", "où", "quand", "combien", "comment", "pourquoi" »

- l'usage de l'impératif : "allez-y", "mais vous avez touché là à un sujet que nous devons forcément évoquer qui est celui des réformes institutionnelles : développez/", "sur cette question précise \euh : euh : Patrice Talon développe/ et qu'ensuite nous puissions : voir/ce qui est faisable et que vous promettez **vouzaussi**↑ dans ce secteur-là ↓"

A ce niveau, il est aisé de constater que le temps linguistique (l'impératif présent) permet de poser l'acte questionnant qui se résume dans ce contexte à une chose : « vous avez l'autorisation de vous exprimer », « parlez », « vous avez la parole » ; des marques symboliques d'expression du pouvoir- le pouvoir distributeur de parole- sur cette plateforme communicationnelle ; assimilable à l'acte directif. Comme on le note, tout est "pouvoir" ; alors, le débat dévoile-t-il d'autres marques symboliques d'expression du pouvoir ? Aussi, les pouvoirs peuvent-ils réellement se neutraliser ? Pour Gaël Villeneuve (2010, p.172) « *le débat est une interaction parlante où les discours sont liés entre eux par le respect d'un principe de partage* » ; ce qui suppose donc un accord mutuel de se tenir, se soutenir pour la protection de "l'image de soi"<sup>15</sup>. La séquence ci-après dévoile cette volonté du "pouvoir-médias" de rappeler les règles et de voir les autres pouvoirs se soumettre ; c'est chaque débatteur représente "un pouvoir institutionnalisé" dans ce contexte.

#### Exemple 1 :

« **Zinsou** : non non vous parlez des exceptions

**Talon** : oh là là c'est grave↑ tout ce qui ne va pas est-il exception

**Zinsou** : rendez hommage

**Talon** : laissez-moi

**Amlon** : monsieur Lionel Zinsou c'est Patrice Talon qui a la parole

**Zinsou** : je la lui laisse : acceptez mes excuses pour les interruptions et puis vous avez le temps : vous avez la minute de retard

#### Exemple 2

**Talon** : je note que pour vous l'égalité c'est à venir c'est da--ns 10 ans

**Zinsou** : { ah non }

**Talon** : oh là là

**Agon** : monsieur Zinsou s'il vous plaît nous allons **faire** un débat qui pourrait /beaucoup plus intéresser les béninois↑ **on** va se laisser\ **on** va s'écouter un peu\ »

mots pour la maîtrise des coûts et des bénéfices pour chaque interactant dans l'espace interactif. Cette mutualisation et/ou actualisation des forces en présence à travers cette gestion permet la protection des acteurs dans une logique de négociation de faces. Toute tentative de particularisation de "soi" sur le plateau ne se paie-t-il pascher dans l'instant du débat ? Exemple :

<sup>15</sup> L'espace de communication demeure un espace de coopération ; le polissage mutuel de valorisation et de protection des faces est bénéfique pour l'auteur comme pour le bénéficiaire (Grice, 1974 ; Leech, 1983) sur les maximes de conversation

**Amlon** : nous allons commencer si vous le voulez bien monsieur Lionel Zinsou avec monsieur Patrice Talon qui a du retard

**Talon** : vous savez monsieur Zinsou dit beaucoup de contre-vérité ↑ ça me gêne .... ..... il a dit une énormité je l'ai relevé et puis après il a parlé des appels d'offre qui ont été lancés j'aimerais qu'il me dise quel appel d'offre a été lancé :::: Alors le partenariat public privé

**Amlon** : si vous permettez monsieur Lionel Zinsou peut répondre tout de suite à cette interpellation<sup>16</sup>

**Zinsou** : alors au fond on a des espaces d'accord ..... je vous remercie ..... vous avez fondamentalement raison parce que nous avons un programme

Il faut signaler que nous sommes à plus de 80 minutes de débat ; pourquoi, en tant que seul **"pouvoir questionneur"** sur le plateau, on cède<sup>17</sup> une partie de ses prérogatives, de son **"pouvoir"** à un des autres **"pouvoirs débatteurs"**, **"pouvoir contradicteur"** sachant pertinemment que **"le pouvoir débatteur"** à qui on impose la soumission à l'autre **"pouvoir contradicteur"** met en danger ses faces (négative que positive)? Le territoire (face négative) n'est-il pas menacé là ! car, cela dénote d'une tactique de remise en cause de l'institutionnel que représente **"ce débatteur"** sur le plateau, ensuite d'une distribution d'accord par un pouvoir (médias) pour l'accusation portée contre **"le candidat"** (qui n'est pourtant pas le président de la République, même s'il est un premier ministre sans cadre juridique ; donc ne pouvant pas être considéré comme comptable de tous les actes posés surtout dans un régime présidentiel comme celui du Bénin) et enfin d'une volonté manifeste de lui retirer l'un de ses biens précieux sur ce plateau, à savoir le temps. Dans ce cadre, peut-on affirmer que la face positive (le narcissisme, la dignité) du candidat n'est pas menacée ? L'illusion cultivée que procure **"les débats télévisés"** ne peut pourtant pas être inexistante au Bénin où pour les publications **"c'est l'inédit"**, ce que n'a pas manqué de souligner également George Amlon, l'animateur principal ; donc, c'est un exploit en termes de construction du marché des mots, de la contradiction et voire de la démocratie. Alors, quelqu'un doit sortir vainqueur, comme c'est le cas lors du

<sup>16</sup> cet énoncé aussi performatif qu'il soit devrait être voué à l'échec comme l'a expliqué Austin s'il n'avait pas été réalisé par un locuteur possédant, ou reconnu comme **"le pouvoir"** devant le prononcer ; Bourdieu (1982 :113) fera reconnaître que « le langage d'autorité ne gouverne jamais qu'avec la collaboration de ceux qu'il gouverne, c'est-à-dire grâce à l'assistance des mécanismes sociaux capables de produire cette complicité, fondée sur la méconnaissance, qui est au principe de toute autorité ». On est en droit de se demander où sont **"les sorciers de la communication"** de Lionel Zinsou ? Ceci fait partie des astuces à mettre en jeu quand le respect du **"principe de la complicité"** exige beaucoup de coût ! Car, le débatteur devrait simplement amener **"le pouvoir-médias"** en faillite à se reconnaître en tant que tel et à lui permettre à lui de rebondir et de s'installer. Ce faisant, il n'aurait pas cédé son droit de conclure le débat que les deux autres **"pouvoirs"** lui ont facilement arraché. S'ils transforment Patrice Talon en **"modérateur"**, c'est leur droit ; mais lui, il ne peut payer le coût pour eux ; conséquence, le candidat Zinsou, tout en voulant s'exécuter, va répondre pas **"dans son temps"** mais dans leurs **"temps à eux"**. Doit-on rappeler ici que, c'est au moins cinq (5) minutes de temps d'antenne qui ont été soustraits volontairement de celui de Lionel Zinsou !

<sup>17</sup> C'est là un des aspects qui détruit toutes les formes de ritualisation auxquelles est soumis le débat entre-les-deux-tours et qui le particularise par rapport au débat simple-fut-il politique. Les formes d'expressivité en font **"une forme particulière, remarquable par rapport à son caractère exceptionnel et son fort degré de ritualisation"**, comme l'a si bien démontré Kerbrat-Orecchioni (2016) par rapport aux diverses fonctionnalités de l'image de soi.

déroulement de ce genre ; et, tous les supporters (les militants politiques de chaque camp) attendent cela. Car,

Les débats jouent largement, pour les téléspectateurs, le rôle de tests projectifs, de sorte que ceux qui, par exemple sont "pour" L. Fabius tendent à voir, dans ses interruptions répétées, le signe d'une rare pugnacité alors que ses adversaires n'y verront à l'inverse qu'incorrection.

Patrick Champagne (1989, p.16)

Ainsi, il est aisé de s'imaginer combien doivent se morfondre dans leur salon les partisans de Zinsou qui ne comprennent plus pourquoi il ne se détache pas du régime en place et veut répondre de tout alors qu'il ne partage que les réalités de cette gestion depuis peu ; pendant que ceux soutenant Talon doivent jubiler puisque leur "candidat" arrive même à sortir de son couloir pour s'installer dans celui des journalistes - animateurs qui ne s'en offusquent guère mais semblent apprécier, tout en lui cédant en plus de "**son pouvoir institué**" leur "**pouvoir institutionnel**". Alors, quelle chance pour l'autre "pouvoir contradictoire" de se voir accepté et protégé dans le jeu, malgré les actes de dissonance ? « On perd toujours cher "la singularisation de soi" dans la mise en scène » informe Villeneuve (2010), dès qu'on s'isole du principe de "performance collective". Le morceau suivant pose davantage le problème.

«**Talon** : dans le domaine du partenariat public privé il est important cela provient .....si vous étiez candidat en France

**Amlon** : alors

**Talon** : tant que c'est pourquoi je répète monsieur Zinsou que vous êtes atteint du syndrome de l'aspirant gouverneur d'une contrée de sauvage

**Amlon** : Alors justement monsieur Talon désolé de vous interrompre sur la question mais vous avez touché là à un sujet que nous devons forcément évoquer qui est celui des réformes institutionnelles : développez/

**Zinsou** : ah pardon monsieur j'ai été interpellé et cette interpellation est fautive

**Amlon** : pardon monsieur Lionel Zinsou vous aurez le loisir de répondre tout à l'heure mais je souhaiterais que sur cette question précise euh euh Patrice Talon développe et qu'ensuite nous puissions voir ce qui est faisable et que vous promettez vous aussi dans ce secteur là

**Agon** : mais nous n'allons pas occulter tout de même la question de l'emploi qui avait été évoquée tout à l'heure

**Talon** :

**Amlon** : sans aucun doute »

{ Oui ok }

Comme le montre cette séquence, quand "le candidat est interpellé", "le pouvoir modérateur" exige de lui de s'expliquer ; mais quand "il est attaqué *ad hominem*", le seul "pouvoir" habilité à accorder la parole la lui retire et lui demande de laisser le débat se dérouler « pardon monsieur Lionel Zinsou vous aurez le loisir de répondre tout à l'heure :: ». Jusqu'à quand, jusqu'où, un pouvoir peut accepter de sacrifier ses prérogatives ? C'est certainement parce que percevant ces risques que Robert Alexy (1978) indique qu'« aucun locuteur ne doit être empêché par une pression autoritaire, qu'elle s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur de la discussion, de mettre à profits ses droits [...] ». Poser ou subir l'acte



revient à sortir du cadre d'une discussion pratique dont l'objectif réel est "la recherche en commun de la vérité"<sup>18</sup> comme c'est surtout le cas pour un débat entre-les-deux-tours d'une élection présidentielle. Les rapports de force sont inversés forcément pour l'installation d'un système loin de la négociation pour l'institutionnalisation des pouvoirs déjà "institués" juste par rapport à la justification de la présence dans l'espace.

### 3. Les constituants de rejet de la structure organisationnelle

Comme l'a fait remarquer Pierre Bourdieu (1982, p.119), « l'efficacité symbolique des mots ne s'exerce jamais que dans la mesure où celui qui la subit reconnaît celui qui l'exerce comme fondé à l'exercer » ; sinon, la position occupée peut être bien modifiée par les actes de celui qui prend l'engagement d'exister et de se repositionner comme pouvoir. C'est aussi là un acte de pouvoir : décider de rejeter celui qui pense exercer le pouvoir ; néanmoins, ça peut ne pas avoir la possibilité de se réaliser.

C'est avec la suite de la séquence précédente que nous poursuivons la réflexion sur cette partie consacrée aux "signes symboliques de résistance".

Zinsou : j'ai été traitée [...] français  
 Amlon :                                    { je vous en prie  
 Zinsou :                                    { de voi- } you c'est ça  
 Talon : non non je n'ai pas dit ça  
 Amlon : lionelZinsou  
 Zinsou : .....

Talon : je n'aurai pas fait

Amlon : je vous en prie Lionel Zinsou vous aurez tout le loisir oui mais Patrice Talon est encore en retard et je lui demande de développer ce qu'il a envie de nous dire concernant son programme de réforme justement pour ce que pour que la justice revienne dans l'Etat que vous souhaitez

Talon : heureusement que notre justice résiste ..... on a vu ça avec la HAAC .... c'est pour cela que j'ai dit ..... il faut un mandat unique ».

Cette séquence montre bien que la résistance n'a pas porté ses fruits, le débatteur Zinsou a essayé mais il n'a pas pu dire au "pouvoir média", « **arrête, ne continue pas, ça ne passe pas** » ; même si cela doit déprimer ceux qui sont "contre" lui. Le "pouvoir médias" a à défendre son image, sa position ; il rejette toute négociation et tend à laisser voir en Lionel Zinsou, l'acteur détruisant "le mécanisme structurant". « je vous en prie », puis « Lionel Zinsou » pour finir par « je vous en prie Lionel Zinsou : vous aurez tout le loisir oui ... » répétait sur le plateau George Amlon. L'analyse de l'énoncé fait découvrir l'usage du verbe

<sup>18</sup> Si toutes les vérités préétablies s'effondrent aujourd'hui même en droit (Alexy, Robert (2005) ; Fridman, Benoît (2000)), il y a lieu de comprendre que, sur un espace d'échange et d'argumentation, il faut se battre quels que soient les objectifs, pour la rencontre des consentements sur les faits de développement ; Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008) feront comprendre dans ce sens que, « sur certaines "prémisses de l'accord", à savoir, les faits, les habillages et le legis, les voix ne s'accordent pas forcément dans la convergence mais dans l'inhérence et l'évidence ».

métalinguistique « prier <sup>19</sup>» avec appellation par le nom « Lionel Zinsou » sans oublier le « je » ; quelle construction pour dire combien on déifie un simple individu qui, transformé en “pouvoir” sur le plateau est devenu ingérable, s’impose même à soi “pouvoir” ; alors, on “le supplie”, on “l’implore” de se taire pour laisser circuler l’information, pour ne pas confisquer la parole en rompant de ce fait l’harmonie existante sur le plateau. Et pourtant, dès l’entame, comme nous l’avons démontré, déjà dans les 10 premières minutes, le mécanisme structurant est mis à mal, il est confronté à l’entêtement des contradicteurs sur le plateau, à la motivation de leurs actions sur l’espace. Nous sommes là en présence d’une activité de communication que Jürgen Habermas (1986 : 148) décrit comme « le cas où des acteurs s’orientent exclusivement vers le succès, autrement dit lorsqu’ils se concentrent exclusivement sur les conséquences de leurs actions, [...] ». De toutes les manières, le “pouvoir média” s’est maintenu comme “pouvoir”, il a gagné le duel<sup>20</sup> ; la position n’a pas été négociée, on l’occupe et la garde. Arrive-t-on à garder, maintenir la position occupée pour tous les duels ?

*Exemple :*

« **Talon** : vous permettez

**Amlon** : avec votre permission nous allons évoluer dans ce débat parce qu’il y a des questions que nous n’avons pas traité

**Talon** : il y a des questions mais il y a un aspect grave dans ce que monsieur Zinsou a dit on ne peut pas sur un plateau à la veille d’un 2<sup>nd</sup> tour entre deux candidats qui sont appelés à gérer le pays et se taire là-dessus : vous serez responsable si vous m’empêchez de le dire

**Agon** : allez-y

**Amlon** : allez-y »

Il est remarquable de constater l’importance de l’agencement minutieuse des mots en argumentation. Aucun modérateur ne veut porter la lourde responsabilité face à l’énoncé performatif du contradicteur Talon «on ne peut pas sur un plateau à la veille d’un 2<sup>nd</sup> tour entre deux candidats qui sont appelés à gérer le pays et se taire là-dessus : vous serez responsable si vous m’empêchez de le dire » ; à travers ces énoncés, non seulement le locuteur pose l’acte locutoire en disant ; mais, il dit pour faire- acte illocutoire- (dénoncer son proposant, attirer l’attention sur sa personnalité (“des candidats appelés à gérer”) pour finir par dire pour faire faire (amener les téléspectateurs à agir, à réagir). Curieusement, ce sont déjà les modérateurs qui, comme s’ils se sont tous deux entendus, lui cèdent la place « allez-y », « allez-y », simultanément à

<sup>19</sup>Cette unité linguistique laisse lire le code qu’utilise le locuteur Amlon dans son discours ; c’est un enrichissement qui permet au mot comme le souligne Gheorghe Has (1975) « *d’acquérir un sens nouveau sans éliminer le sens précédent* ». En interaction verbale, le choix n’est jamais anodin, le mot dit pour faire et faire-faire (référence à la classification des verbes en actes de langage (Austin, 1970. Roulet, 1978). C’est aussi implicitement une injonction adoucie parmi la panoplie dont dispose les animateurs sur le plateau.

<sup>20</sup> A un certain moment, sur le plateau du débat entre-les-deux-tours de l’élection présidentielle, les animateurs, comme l’imposent leur statut, doivent garder la position haute, réussir à tenir sa position, à ne pas capituler est aussi une prouesse dans ce cadre. (Kerbrat-Orecchioni, 2013).



quelques tiers près. La suite montre un opposant attaquant à la fois "le proposant" et mettant en difficulté "le pouvoir médias" dans sa globalité.

*Morceau :*

**Talon :** merci monsieur Zinsou vient de dire qu'il n'a jamais dit que l'Etat pouvait se poser aux décisions de justice..... il vient de nier cela ..... j'aimerais que l'ORTB demain

**Amlon :** (voix) monsieur

**Talon :** je **viens** si vous↑ me laissez parler

**Amlon :** on va vous donner acte de cet élément-là »

On constate donc que Talon ne voit plus les représentants du média comme "pouvoir" « que l'ORTB demain », il indique et délimite ; puis percevant quelques signaux de résistance de la part des représentants des médias qui, se sont souvenus qu'ils jouent également leur image dans ce duel<sup>21</sup>, les menace « si vous me laissez parler » ; alors, le débatteur les conduit à déposer les armes sans une forme de défense « on va vous donner acte de cet élément- là ». C'est là le symbolisme d'un débatteur, obligeant l'interlocuteur à se revêtir d'une toge qui n'est pas prévue pour lui : « donner acte » : un acte exercitif, réservé à un corps social donné. Comme on le voit tout au long de ce **face à face**, les rapports de force s'actualisent pour la négociation de l'institutionnalisation des pouvoirs.

## Conclusion

Si les journalistes-animateurs constituent les représentants du "**pouvoir institué-médias**" parce que contraints de déployer dans l'espace argumentatif le mécanisme structurant malgré la volonté manifeste des forces internes ou externes à l'espace de le modifier pour satisfaire la motivation de leur action, il faut reconnaître que "**toute raté**" par complaisance ou connivence peut définitivement faire perdre la position de "*pouvoir institué*". Le débat d'entre-deux-tour d'une élection présidentielle est comme le souligne Jürgen Habermas (1986), un moment de "**recherche en commun de la vérité**" ; alors, le seul canal de facilitation demeure le "**pouvoir médias**" face aux "**pouvoirs contradicteurs**" qui se résume en "**proposant**" et "**opposant**" pour la conquête du pouvoir, de la gestion du pays et surtout pour le bien-être des citoyens. Ainsi, la fin peut devenir ce qui doit justifier les moyens au détriment de l'argumentation comme cela a été démontré dans ce travail. Un "**pouvoir contradicteur**" peut facilement se donner pour ambition de dérégler le "**mécanisme structurant**" afin de sortir "**gagnant**" de la guerre sur le marché linguistique. Alors, de simple négociation de positionnement et d'affirmation de soi comme "**pouvoir institué**", un candidat débatteur peut sortir de son couloir, occuper l'espace de l'autre, pendant que l'autre candidat débatteur s'efforce de lui rappeler qu'il viole constamment "**les dispositions institutionnelles**" (Habermas, 1986). Or, le seul

<sup>21</sup> Selon le nombre de débatteurs sur un plateau, selon que peuvent se développer divers duels ; le tout dépend du but de chaque acteur sur le site et du jeu mis en place : coalition des animateurs contre les débatteurs ou des débatteurs contre les animateurs (Kerbrat-Orecchioni, 2013) ; ou dans le sens contraire quelque fois, comme s'est noté dans ce débat : coalition d'un débatteur et d'animateurs contre un débatteur.

devant demeurer "pouvoir institué"<sup>22</sup> reste les médias ; dès qu'il cède face à la pression, aux charmes, ou encore à la volonté manifeste d'un des "pouvoirs contradicteurs" de "violenter", "d'agresser", de "faire chanter", il (pouvoir médias) laisse construire en sa présence un espace public d'argumentation sans les pouvoirs, sans les rapports de force.

### Références bibliographiques

- ALEXY Robert. 1978. « une théorie de la discussion pratique », in *Celmüller (éd.), Normenbegründung, Normendurchsetzung (La fondation et la mise en place des normes)*, Schoöning, Paderborn
- BOURDIEU Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire*, édition Fayard : Paris
- CHAMPAGNE Patrick. 1989. « Qui a gagné ? Analyse interne et analyse externe des débats politiques à la télévision » in *Mots n° 20. La politique à la télévision*, DOI : <https://doi.org/10.3406/mots.1989.1483>. [https](https://doi.org/10.3406/mots.1989.1483)
- CHARAUDEAU Patrick. 1994a. « Le contrat de communication médiatique » in *Le français dans le monde, numéro spécial*, éd. Hachette : Paris
- CHARAUDEAU Patrick. 1997. *Le discours d'information politique. La construction du miroir social*, éd. Nathan-INA, collection Médias-recherche : Paris
- DAIGNEAULT Pierre-Marc Petry, François. 2017. (dir.), *L'analyse textuelle des idées, du discours et des pratiques politiques*, éd. Presse de l'Université Laval
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine. 2013. « Animer à deux un débat électoral : l'exemple du duel Royal- Sarkozy (2 mai 2007) », publié dans *Bulletin Vals-Asla 98*
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine. 2016. « Les débats présidentiels comme lieu de confrontation d'éthos : une approche interactionnelle du discours politique » in *La politique et ses langages vol. 2, (dir.) Marta Degani et al.*, éd. Cambridge Scholars Publishing
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine. 2017. *Les débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises. Constantes et évolutions d'un genre*, éd. L'Harmattan.
- LAMIZET Bernard. 2002. *Politique et identité*, éd. Presses Universitaires de Lyon
- MEBIAME-AKONO Pamphile. 2016. *Les footballeurs professionnels et la communication médiatique : analyse pragmatique des interactions verbales*, éd. L'Harmattan : Paris
- MOSCOVICI Serge. 1994. *Psychologie sociale des relations à autrui*, éd. Nathan : Paris
- NEL Noël. 1989. « Eléments d'analyse du débat télévisé », in *Etudes de communication [en ligne]*, 10, mis en ligne le 12 février 2012, consulté le 14 mars 2017. URL : <http://edc.revues.org/2856> ; DOI :10.4000/edc.2856

<sup>22</sup> Parce qu'institutionnelle par essence et institué selon le site en construction en ayant conscience que l'animation est à eux acteurs des médias et non aux débatteurs, très tournées vers leurs personnes, leurs images sur ce plateau.

ROSIER Laurence. 2000. « interjection, subjectivité, expressivité et discours rapporté à l'écrit : petits effets d'un petit discours » in *Cahier de praxématique* [en ligne], 34 I 2000, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 26 juin 2019, URL :<http://journals.openedition.org/praxématique/390>

VILLENEUVE Gaël. 2010. « bat télévisé comme performance collective : l'exemple de mots croisés », in *La Découverte* n° 64, mis en ligne par Cairn.info sur <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-4-page-165>

## WEBOGRAPHIE

[www.cairn.info/https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-4-page-165.htm](http://www.cairn.info/https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-4-page-165.htm)

[https://www.persee.fr/doc/mots\\_0243-6450\\_1989\\_num\\_20\\_1\\_1483](https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1989_num_20_1_1483)

<http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00493561/fr/>